

BAREMES DES HONORAIRES AU 01 OCTOBRE 2025

HONORAIRES maximum TTC (TVA au taux en vigueur de 20% incluse)

Estimation 160,00€ TTC

VENTE de biens à usage d'habitation	MODALITES		A LA CHARGE DE
	MANDATS EXCLUSIFS	SIMPLES	
Jusqu'à 99 999€	11 % (avec un mini de 5000€)	10% (mini 4000€)	L'acquéreur ou du vendeur
De 100 000€ à 199 999€	8 % TTC	8,5 % TTC	L'acquéreur ou du vendeur
De 200 000€ à 349 999€	7 % TTC	7,5 % TTC	L'acquéreur ou du vendeur
De 350 000€ à 499 999€	6 % TTC	6,5 % TTC	L'acquéreur ou du vendeur
A partir de 500 000€	5 % TTC	5,5 % TTC	L'acquéreur ou du vendeur

CESSION de droit au bail – FONDS de commerce 10 % TTC (avec un minimum de 10 000€) 10,5 % TTC L'acquéreur

LOCATION à usage d'habitation nu ou Meublé ou professionnelle	MODALITES	A LA CHARGE
Visite, constitution du dossier de locataire, rédaction du bail*	10 €/m ² TTC	Du bailleur et du locataire
Pour local commercial ou professionnel	25 % du chiffre annuel des loyers TTC	Du locataire
Etat des lieux*	3 €/m ² TTC	Du bailleur et du locataire
Honoraires d'entremise et négociation	200 € TTC	Du bailleur
Frais de gestion et Garantie de Loyer impayé	7,7% et 2,2% / mois des loyers chargés	Du bailleur

* le montant TTC à la charge du locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire